

Il est précisé que le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à la remise de l'APD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission culture, vie associative et communication du 12 mai 2005

DECIDE de donner son accord sur les éléments du dossier APS présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Mandataire à approuver l'avant projet sommaire présenté, établi sur la base d'une estimation travaux de 2 618 000 € HT à laquelle est rajoutée la prise en compte de l'option rafraîchissement de la salle pour un montant de 35 000 € HT .

AUTORISE Monsieur le Maire ou son mandataire à signer toutes les pièces et documents se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander au mandataire de faire établir le dossier d'Avant Projet Définitif (APD).

Adopté à l'unanimité.

OBJET - RESTAURATION CHAPELLE DE LA PITIE : DEVIS MODIFIE ET NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Mme HORNUNG

La restauration de la Chapelle de la Pitié figurait au programme des demandes de subvention d'investissement 2005 pour un montant de 490 894 € HT.

La 1^{ère} estimation a ensuite été revue à la baisse. Il est désormais de 240 748 € HT soit 287 934.60 € TTC.

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre de ce chantier au Cabinet TOUCHARD (Architecte).

Les éléments constitutifs de la mission sont :

- Avant projet sommaire
- Projet et dossier de consultation des entreprises
- Assistance au Maître d'œuvre pour la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance au Maître d'œuvre lors des opérations de réception de l'ouvrage et de la période de garantie du parfait achèvement.

Le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 12,5 % du montant HT des travaux (montant provisoire de rémunération : 30 093,50 € HT soit 35 991,82 € TTC).

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Financeurs	Dépenses en € HT (Travaux + Honoraires)	Financement	%
Conseil Général	270 841	81 252	30
Conseil Régional	270 841	54 168	20
Commune	270 841	135 421	50